

**Procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC Avignon
tenue le 13 septembre 2023, à 20 h, à Pointe-à-la-Croix**

Sont présents : M. Mathieu Lapointe, préfet
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
M. Serge Denis, représentant de Matapédia
Mme Doris Deschênes, mairesse de Saint-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Mme Rachel Dugas, mairesse de Nouvelle
M. Rémi Lagacé, représentant de Saint-François-d'Assise
M. Jean-Claude Landry, maire de Maria
Mme Denise Leblanc, représentante de Carleton-sur-Mer
M. Lucien Leblanc, représentant de Ristigouche-Sud-Est
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Aussi présents : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier
Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe
Mme Viviane Leblanc, secrétaire de réunion

Ordre du jour de l'assemblée :

- 1. Ouverture de la rencontre;**
- 2. Constatation du quorum;**
- 3. Adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 23 août 2023;**
- 5. Finances;**
- 6. Administration :**
 - 6.1 Adoption de la planification stratégique 2023-2027;
- 7. Services techniques et évaluation :**
 - 7.1 Approbation de l'inclusion des municipalités de Nouvelle et Maria à l'entente d'inspection municipale;
- 8. Aménagement du territoire :**
 - 8.1 Certificat et/ou avis de conformité :
 - 8.1.1 Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia : règlement 366-2023;
 - 8.1.2 Municipalité de Nouvelle : règlement 411;
 - 8.1.3 Municipalité de Nouvelle : règlement 413;
 - 8.2 Résolution relativement aux nouvelles OGAT dans le cadre de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

8.3 Résolution concernant l'approbation d'un devis pour la mise en page synthèse historique/architecturale;

8.4 Résolution concernant l'engagement de la MRC dans la démarche d'obtention de la cartographie des milieux humides avec Canards illimités et le MELCCFP;

9. Développement économique :

9.1 Adoption de la nouvelle politique FLI-FLS;

9.2 Autorisation de signature – Avenant 2 à la convention d'aide financière – Réseau Accès entreprise Québec;

9.3 Plan commun en développement économique des MRC Avignon et Bonaventure;

10. Développement territorial et social :

10.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux :

10.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) - Recommandations du comité d'analyse Boralex;

10.1.2 Fonds d'engagement social éolien (FES) - Recommandations du comité d'analyse Innergex;

10.1.3 Fonds d'initiatives culturelles - Recommandations du comité d'analyse;

10.2 Adoption du plan de communauté 2023–2024 de la démarche en développement social Avignon;

11. Sécurité publique;

12. Ressources humaines;

13. Correspondance :

13.1 Liste de correspondances;

14. Période de questions;

15. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la rencontre

2. Constatation du quorum

3. Adoption de l'ordre du jour

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 13 septembre 2023. 2 pages.*

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-953

D'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 23 août 2023

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC – 23 août 2023*. 19 pages.

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-954

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 23 août 2023.

5. Finances**6. Administration****6.1 Adoption de la planification stratégique 2023-2027**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Planification stratégique et organisationnelle 2023-2027 de la MRC Avignon*.
Septembre 2023. 49 pages.

Résolution CMRC-2023-09-13-955 concernant l'adoption de la planification stratégique 2023-2027

CONSIDÉRANT le dernier exercice de planification stratégique 2019-2023 de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les démarches de concertation avec les municipalités locales, le conseil de la MRC et l'équipe qui ont été tenues dans les derniers mois dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle planification;

CONSIDÉRANT que le projet de planification stratégique territoriale et organisationnelle 2023-2027 a été présenté à l'équipe et au conseil de la MRC le 13 juin dernier;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil et de l'équipe de la MRC à mettre en œuvre une planification stratégique territoriale et organisationnelle qui influence positivement et durablement les interventions sur le territoire, dans l'intérêt de l'ensemble des communautés qui l'occupent;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-955

Que le conseil de la MRC Avignon adopte la planification stratégique territoriale et organisationnelle 2023-2027.

Extrait de résolution : Équipe de la MRC Avignon et les municipalités locales

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

7. Services techniques et évaluation

7.1 Approbation de l'inclusion des municipalités de Nouvelle et Maria à l'entente d'inspection municipale

Résolution CMRC-2023-09-13-956 relativement à l'approbation de l'inclusion des municipalités de Nouvelle et Maria à l'entente d'inspection municipale

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale de fourniture de services d'inspection municipale pour la MRC Avignon (CMRC-2022-01-19-540);

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités de Nouvelle et Maria d'intégrer ladite entente;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-956

Que la MRC Avignon :

- Accepte l'intégration des municipalités de Nouvelle et Maria à l'entente de services d'inspection municipale;
- Mandate M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, afin de négocier les termes financiers et administratifs d'intégration à l'entente;
- Demande aux municipalités signataires d'accepter l'intégration des 2 municipalités demandereses;
- Autorise M. Mathieu Lapointe, préfet et M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à signer les ententes des municipalités de Maria et Nouvelle;
- Mandate M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier afin de mettre en œuvre lesdites ententes.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier

8. Aménagement du territoire

8.1 Certificats et/ou avis de conformité

8.1.1 Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia : règlement n° 366-2023

Document déposé :

Règlement n° 366-2023 sur l'ajout de la classe C4 dans la zone R2 au règlement de zonage classification des usages, résolution n° 094-2023.

Résolution CMRC-2023-09-13-957 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia pour le règlement n° 366-2023

CONSIDÉRANT le règlement n° 366-2023 de la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-957

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia pour le règlement n° 366-2023 sur l'ajout de la classe C4 dans la zone R2 au règlement de zonage classification des usages, adopté suivant la résolution n° 094-2023 du 7 août 2023.

Extrait de résolution : Mme Katty Levesque, directrice générale et greffière-trésorière, municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.2 Municipalité de Nouvelle : règlement n° 411

Document déposé :

Règlement n° 411 modifiant le règlement de zonage n° 325.1 de façon à créer la nouvelle zone 159-HA à même une partie de la zone 32-F et à modifier les zones 33-CN, 37-CN et 152-HA et abrogeant le règlement n° 403, résolution n° 253-08-2023.

Résolution CMRC-2023-09-13-958 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 411

CONSIDÉRANT le règlement n° 411 de la municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-958

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 411 modifiant le règlement de zonage n° 325.1 de façon à créer la nouvelle zone 159-HA à même une partie de la zone 32-F et à modifier les zones 33-CN, 37-CN et 152-HA et abrogeant le règlement n° 403, adopté suivant la résolution n° 253-08-2023 du 14 août 2023.

Extrait de résolution : M. Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.3 Municipalité de Nouvelle : règlement n° 413

Document déposé :

Règlement n° 413 modifiant le règlement de zonage n° 325.1 par la modification de l'article 4.1.3.2 « marge avant », résolution n° 254-08-2023.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Résolution CMRC-2023-09-13-959 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 413

CONSIDÉRANT le règlement n° 413 de la municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-959

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 413 modifiant le règlement de zonage n° 325.1 par la modification de l'article 4.1.3.2 « marge avant », adopté suivant la résolution n° 254-08-2023 du 14 août 2023.

Extrait de résolution : M. Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.2 Résolution relativement aux nouvelles OGAT dans le cadre de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire

Document déposé :

« OGAT_consultationweb_VF2_2023-08-29 », déposé lors de la consultation web.

Résolution CMRC-2023-09-13-960 relativement aux nouvelles OGAT dans le cadre de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire

CONSIDÉRANT que le gouvernement souhaite renouveler les orientations gouvernementales en aménagement du territoire, car celles actuellement en vigueur datent de 1994;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Gaspésie sont favorables et s'entendent sur la nécessité de se doter de nouvelles orientations permettant de moderniser le cadre en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Gaspésie ont déjà signifié dans le passé leur volonté d'obtenir des orientations qui prennent en compte leurs particularités territoriales;

CONSIDÉRANT qu'encore une fois, la proposition d'OGAT soumise ne reflète pas les demandes de la Gaspésie, notamment celles de 2018;

CONSIDÉRANT que le développement de la Gaspésie passe par une reconnaissance de ses particularités par le gouvernement et que cette reconnaissance doit se traduire via un cadre d'aménagement adapté à sa réalité;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT que la proposition des nouvelles OGAT semble davantage répondre à des enjeux urbains reliés à une forte croissance démographique et qu'elle apparaît peu adaptée aux régions rurales qui sont aux prises avec une réalité et un mode d'occupation du territoire bien particuliers;

CONSIDÉRANT que la proposition des nouvelles OGAT prévoit une typologie de MRC (groupe) en fonction des dynamiques de croissance observées dans chaque MRC afin de moduler certaines attentes gouvernementales (exigences);

CONSIDÉRANT que les MRC de la Gaspésie se retrouvent, suivant la typologie proposée, dans le même groupe que des MRC ayant une dynamique de croissance complètement différente, notamment au niveau du nombre total d'habitants et des indices de vitalité économique;

CONSIDÉRANT que suivant cette proposition, le gouvernement imposerait 132 des 145 exigences aux MRC de la Gaspésie, bien que ces dernières aient toutes des indices de vitalité économique négatifs;

CONSIDÉRANT que toutes les MRC de la Gaspésie ont formulé des commentaires au ministère lors de la tournée régionale en juin 2023 et via la consultation web;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-960

Que la MRC Avignon :

1. Signifie au gouvernement du Québec son désaccord quant à la nouvelle proposition d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT), et ce, particulièrement au niveau des objectifs et attentes formulées à l'égard des MRC;
2. Demande au MAMH de rédiger des OGAT spécifiques aux régions rurales afin de véritablement tenir compte des enjeux et des problématiques régionales et territoriales;
3. Demande au MAMH de prendre en considération les commentaires formulés par les MRC de la Gaspésie relativement au « Document de consultation en vue de la publication des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire » lors de la consultation web avant la rédaction de la version finale des OGAT.

Extrait de résolution : Mme Andrée Laforest, ministre MAMH, Mme Maïté Blanchette-Vézina, ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mme Catherine Blouin, députée de Bonaventure, M. Stéphane Ste-Croix, député de Gaspé, M. Dany Savoie, MAMH GÎM, Conférence administrative régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CAR GÎM), Comité de la Conférence administrative régionale aménagement (CAR GÎM aménagement), Regroupement des MRC de la Gaspésie, MRC du Québec, Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), M. Jacques Demers, président FQM, M. Martin Dampousse, président UMQ, M. Guillaume Allard Therrien, géomaticien et aménagiste adjoint et M. Laurent Nadeau, aménagiste

8.3 Résolution CMRC-2023-09-13-961 concernant l'approbation d'un devis pour la mise en page synthèse historique/architecturale

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Document déposé :

« Devissynthhistorique_FDumais_20230907 ».

Résolution CMRC-2023-09-13-961 concernant l'approbation d'un devis pour la mise en page synthèse historique/architecturale

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a entamé la réalisation d'un inventaire de son patrimoine immobilier dans le cadre de l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (2021, c.10; projet de loi n° 69);

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon projette rendre disponible une synthèse historique du patrimoine du territoire d'Avignon et un guide illustré du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a fait appel aux services d'une ressource professionnelle en révision linguistique pour s'assurer de la rigueur linguistique du document avant diffusion;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon désire faire appel à une ressource en graphisme pour assurer sa mise en page adéquate en vue de la diffusion;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon inscrit la synthèse dans une démarche plus large de mise en valeur du patrimoine bâti incluant notamment la formation aux municipalités sur les pouvoirs en matière de patrimoine bâti et les conférences sur le patrimoine au printemps 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-961

Que la MRC Avignon :

1. Accepte l'offre de service de Mme Fleurdelise Dumais au montant de 6 059,18 \$, incluant les taxes, et de couvrir ces frais à même le budget de 45 275 \$ prévu au plan de travail approuvé le 3 mars 2022;
2. Que M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer ce contrat.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, M. Laurent Nadeau, aménagiste, M. Guillaume Allard Therrien, géomaticien et aménagiste adjoint, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

8.4 Résolution concernant l'engagement de la MRC dans la démarche d'obtention de la cartographie des milieux humides avec Canards illimités et le MELCCFP

Document déposé :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

« Cartographie détaillée des milieux humides », courriel de Charles Montbriand-Leduc du MELCCFP.

Résolution CMRC-2023-09-13-962 concernant l'engagement de la MRC dans la démarche d'obtention de la cartographie des milieux humides avec Canards illimités et le MELCCFP

CONSIDÉRANT que les données disponibles présentement, fournissent seulement une information sur la présence potentielle des milieux humides sur le territoire de la MRC Avignon sans validation terrain;

CONSIDÉRANT que le plan d'action du PRMHH contient une action qui est de réaliser un inventaire des milieux humides détaillés qui viendrait répondre à l'objectif concernant la délimitation des milieux humides en affectation urbaine, périurbaine et en zone de développement;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite soutenir ses municipalités dans l'acquisition de connaissances concernant les milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT que des données précises concernant les milieux humides du territoire permettent d'assurer la mise en œuvre adéquate des planifications et des réglementations les concernant;

CONSIDÉRANT que la cartographie détaillée des milieux humides permettra d'améliorer la gouvernance municipale liée aux milieux humides et hydrique ainsi que les connaissances et la sensibilisation relativement aux milieux humides et hydriques, deux enjeux ciblés dans le plan d'action du PRMHH;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-962

Que la MRC Avignon :

1. Témoigne sa volonté de réviser les données cartographiques disponibles en ce qui a trait aux milieux humides;
2. Confirme sa participation financière au projet jusqu'à concurrence de 15 000 \$ qui sera pris à même les excédents;
3. Assure le suivi de la mise à jour de la cartographie détaillée des milieux humides avec les différents ministères et organismes.

Extrait de texte : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, M. Laurent Nadeau, aménagiste, M. Guillaume Allard Therrien, géomaticien et aménagiste adjoint, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

9. Développement économique

9.1 Adoption de la nouvelle politique FLI-FLS

Document déposé :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

MRC AVIGNON. *FLI-FLS – Politique d’investissement commune MAJ*. 13 septembre 2023. 16 pages.

Résolution CMRC-2023-09-13-963 relativement à l’adoption de la nouvelle politique FLI-FLS

CONSIDÉRANT la mise à jour de la politique FLI-FLS de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que ladite mise à jour doit être adoptée par le conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-963

Que la MRC Avignon adopte la nouvelle politique FLI-FLS de la MRC Avignon.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Joane Labilloy, conseillère aux entreprises, M. Marc-Anthony Barriault, conseiller aux entreprises et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

9.2 Autorisation de signature – Avenant 2 à la convention d’aide financière – Réseau Accès entreprise Québec

Document déposé :

MEIE. Avenant 2. Août 2023. 3 pages.

Résolution CMRC-2023-09-13-964 relativement à l’autorisation de signature de l’avenant 2 à la convention d’aide financière – Réseau Accès entreprise Québec

CONSIDÉRANT la Convention d’aide financière intervenue entre le MEIE et la MRC Avignon en date du 10 mars 2021 et modifié par l’Avenant 1 intervenu entre les parties en date du 6 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l’Avenant 2 de ladite Convention d’aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-964

Que la MRC Avignon autorise le préfet, M. Mathieu Lapointe, à signer l’Avenant 2 à la Convention d’aide financière intervenue entre le MEIE et la MRC Avignon dans le cadre du programme Réseau Accès entreprise Québec.

Extrait de résolution : MEIE, M. Alexandre Vézina, sous-ministre à l’Entrepreneuriat, à la compétitivité des entreprises et des régions, M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

9.3 Plan commun en développement économique des MRC Avignon et Bonaventure

Le conseil de la MRC prend connaissance des documents déposés séance tenante.

Après discussion, le conseil fait part de son intention d'adhérer au plan commun en développement économique des MRC Avignon et Bonaventure et que le sujet sera traité à une séance ultérieure.

10. Développement territorial et social

10.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux

10.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Boralex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-09-13-965 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-965

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Club des 50 ans et plus « Joie de vivre »	Fête 50 ^e anniversaire « Club Joie de vivre »	1 000 \$
Cercle des Fermières de Carleton-sur-Mer	Marché de Noël (3 ^e édition)	753 \$
Corporation de développement économique	Festival des Cordes de bois 2023	2 000 \$
Les Loisirs Chamonix inc.	Monts et rivières en couleurs 2 Journée de la culture	1 000 \$
Association des TCC et AVC de la Gaspésie – Les Îles	Floraison	715\$

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, M. Claude Cyr, agent de développement territorial et Mme Frédérique Caissy, agente de développement territorial

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

10.1.2 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Innergex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-09-13-966 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Innergex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-966

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Club des 50 ans et plus « Joie de vivre »	Fête 50 ^e anniversaire « Club Joie de vivre »	381 \$

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, M. Claude Cyr, agent de développement territorial et Mme Frédérique Caissy, agente de développement territorial

10.1.3 Fonds d'initiatives culturelles – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-09-13-967 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de soutien aux initiatives culturelles

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien aux initiatives culturelles de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets culturels;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-967

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

Organisme	Projet	Montant
Ville de Carleton-sur-Mer	Programmation d'activités pour les Journées de la culture	3 000 \$
Micmac de Gesgapegiag	Dreamcatcher Workshop	3 150 \$
Municipalité de Maria	Journée de la culture	3 000 \$
Les Loisirs Chamonix inc.	Monts et rivières en couleurs 2 Journée de la culture	3 000 \$
Municipalité de Nouvelle	Journée de la culture	2 910 \$
Listuguj Mi'gmaq Government	Mi'gmaq Language App	4 520 \$
Association des TCC et AVC de la Gaspésie-Les Îles	Floraison	2 000 \$

Extrait de résolution : Mme Frédérique Caissy, agente de développement territorial, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et M. Claude Cyr, agent de développement territorial

10.2 Adoption du plan de communauté 2023-2024 de la démarche en développement social Avignon

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Descriptions projets*. 13 septembre 2023. 3 pages.

Résolution CMRC-2023-09-13-968 concernant l'adoption des recommandations du CTDS

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est tributaire d'une enveloppe de financement issue de la FLAC à travers la démarche en développement social;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a comme prérogative l'adoption finale des actions proposées par les différentes instances de la démarche en développement social;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon souhaite soutenir les organismes communautaires qui œuvrent en première ligne au maintien de services essentiels à la population;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Comité Territorial en Développement Social (CTDS) de la démarche Avignon du projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-09-13-968

Que la MRC Avignon entérine les recommandations du CTDS et accorde un montant de **278 953 \$** pour la réalisation de ces 11 projets, soit : *Bouge ta vie, Je me raconte : tranche de vie aînés, les P'tits plats givrés, Réseau d'entraide et bénévolat, Journée de Ressourcement aînés, Forum Petite-enfance BDC, accompagnement/soutien aux intervenants d'organismes communautaires dans leur pratique psychosociale en santé mentale, projet-pilote de jumelage et d'accompagnement*

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

pour le partage d'habitations, agent de prévention et de sensibilisation auprès des aînés, répit individuel autisme Avignon-Bonaventure et Haltes-garderies de Maria et de Nouvelle, et que ces montants proviennent des fonds de l'Alliance pour la Solidarité et l'inclusion sociale en Gaspésie, de même que des fonds de la Fondation Lucie et André Chagnon.

Extrait de résolution : M. Matthieu Paradis, agent de développement social, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

- 11. Sécurité publique**
- 12. Ressources humaines**
- 13. Correspondance**
 - 13.1 Liste de correspondances**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé de la correspondance*. 13 septembre 2023. 55 pages.

- 14. Période de questions**
- 15. Levée de l'assemblée**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
Que l'assemblée soit levée.

CMRC-2023-09-13-969

Le préfet,
Mathieu Lapointe

Le directeur général et greffier-trésorier
David Bourdages

Init. du préfet _____
Init. du greff.-très. _____